

---

**De :** Marie Liotard <marieliotard4@gmail.com>  
**Envoyé :** jeudi 5 juin 2025 12:10  
**À :** enquete plu1 <[enquete.plu1@marguerittes.fr](mailto:enquete.plu1@marguerittes.fr)>  
**Objet :** contribution projet photovoltaïque Montrodier

Bonjour,

Je vous contacte pour apporter mon avis sur le projet photovoltaïque de Marguerittes (colline de Montrodier) dans le cadre de la consultation publique ouverte jusqu'à demain.

J'ai visité le site la semaine dernière et y ait posé un enregistreur à chauves-souris permettant de mesurer l'activité de ces dernières. Les résultats ont démontré une richesse spécifique très importante (**9 espèces** contactées en seulement 1 nuit), et une utilisation du site comme **terrain de chasse avéré** pour au moins une espèce.

J'ai aussi détecté la présence de **17 pieds minimum** d'Aristolochie pistoloche sur laquelle se trouvent actuellement des larves et œufs de Proserpine, papillon protégé et à enjeux.

Vous trouverez ci-joint le compte rendu plus détaillé de mes observations.

Au vu des enjeux écologique identifiés, **je m'oppose à la modification du PLU sur ce site** qui devrait rester, à mon sens, un espace naturel permettant à ces espèces menacées de s'y développer.

--

Marie Liotard

Rapport de visite du 27 mai 2025 du périmètre du projet photovoltaïque de la commune de Marguerittes (colline de Montrodier) soumis à enquête publique jusqu'au 6 juin 2025 :



Cette visite avait pour objectif la pose d'un enregistreur à chauves-souris (audiomoth) dans la nuit du 27 au 28 mai 2025 afin de caractériser la zone et d'en définir les enjeux liés aux chiroptères.



Localisation du point d'écoute chiroptères (301078-Z1 sur Vigie-chiro)

Les résultats sont très intéressants, d'autant plus que l'enregistreur n'a été posé qu'une seule nuit.  
En effet, au moins 9 espèces de chiroptères ont été contactées :

- Barbastelle d'Europe : classée vulnérable en Europe et inscrite à la directive européenne Habitats-Faune-Flore en annexes II et IV.
- Vespère de Savi : inscrit à la directive européenne Habitats-Faune-Flore en annexe IV.
- Minioptère de Schreibers : espèce prioritaire en France, classée vulnérable dans le monde, en Europe et en France, et inscrit à la directive européenne Habitats-Faune-Flore en annexes II et IV.
- Noctule de Leisler : espèce prioritaire en France et inscrite à la directive européenne Habitats-Faune-Flore en annexe IV.
- Pipistrelle de Kuhl : inscrite à la directive européenne Habitats-Faune-Flore en annexe IV.
- Pipistrelle commune : espèce prioritaire en France et inscrite à la directive européenne Habitats-Faune-Flore en annexe IV.
- Oreillard sp : Tadarida l'identifie comme un Oreillard roux, espèce rare ou assez rare et inscrite à la directive européenne Habitats-Faune-Flore en annexe IV.
- Molosse de Cestoni : inscrit à la directive européenne Habitats-Faune-Flore en annexe IV. - Murin sp

\*Sources : INPN et PNA chiroptères

Résultats obtenus grâce au logiciel Tadarida (Vigie-chiro) :

| Espèces détectées par Tadarida | Nombre total de contacts | 50%* | 80%* | Présence validée ? (NON n'exclue pas la présence de l'espèce) |
|--------------------------------|--------------------------|------|------|---------------------------------------------------------------|
| Barbastelle d'Europe           | 1                        | 1    | 1    | OUI                                                           |
| Sérotine commune               | 6                        | 0    | 0    | NON                                                           |
| Vespère de Savi                | 6                        | 4    | 2    | OUI                                                           |
| Minioptère de Schreibers       | 4                        | 4    | 4    | OUI                                                           |
| Murin de Daubenton             | 2                        | 0    | 0    | NON (Murin sp)                                                |
| Murin à oreilles échancrées    | 1                        | 0    | 0    |                                                               |
| Murin à moustaches             | 7                        | 0    | 0    |                                                               |
| Murin de Natterer              | 6                        | 1    | 1    |                                                               |
| Noctule de Leisler             | 12                       | 2    | 2    | OUI                                                           |
| Noctule commune                | 1                        | 0    | 0    | NON                                                           |
| Pipistrelle de Kuhl            | 1649                     | 1335 | 1028 | OUI                                                           |
| Pipistrelle commune            | 118                      | 12   | 2    | OUI                                                           |
| Oreillard roux                 | 5                        | 1    | 0    | OUI (Oreillard sp)                                            |
| Petit rhinolophe               | 1                        | 0    | 0    | NON                                                           |
| Molosse de Cestoni             | 9                        | 0    | 0    | OUI                                                           |

\*Nombre de contacts dont l'indice de confiance est supérieur ou égal à x%

La zone représente un terrain de chasse avéré pour la Pipistrelle de Kuhl qui y a une activité très soutenue.

Cette zone présente une forte richesse spécifique et permet aux chiroptères de transiter ou de chasser, activités fortement impactées par la présence d'un parc photovoltaïque (cf l'étude de l'influence des parcs photovoltaïques au sol sur les chiroptères par la LPO AURA). De plus, certaines espèces comme la Barbastelle d'Europe ou la Noctule de Leisler sont connues pour être arboricoles et pourraient nicher sur le site.

La zone présente aussi un bâtiment en vieilles pierre pouvant représenter un gîte pour les chauves-souris, en atteste les crottes trouvées au sol (cf photo ci-dessous).





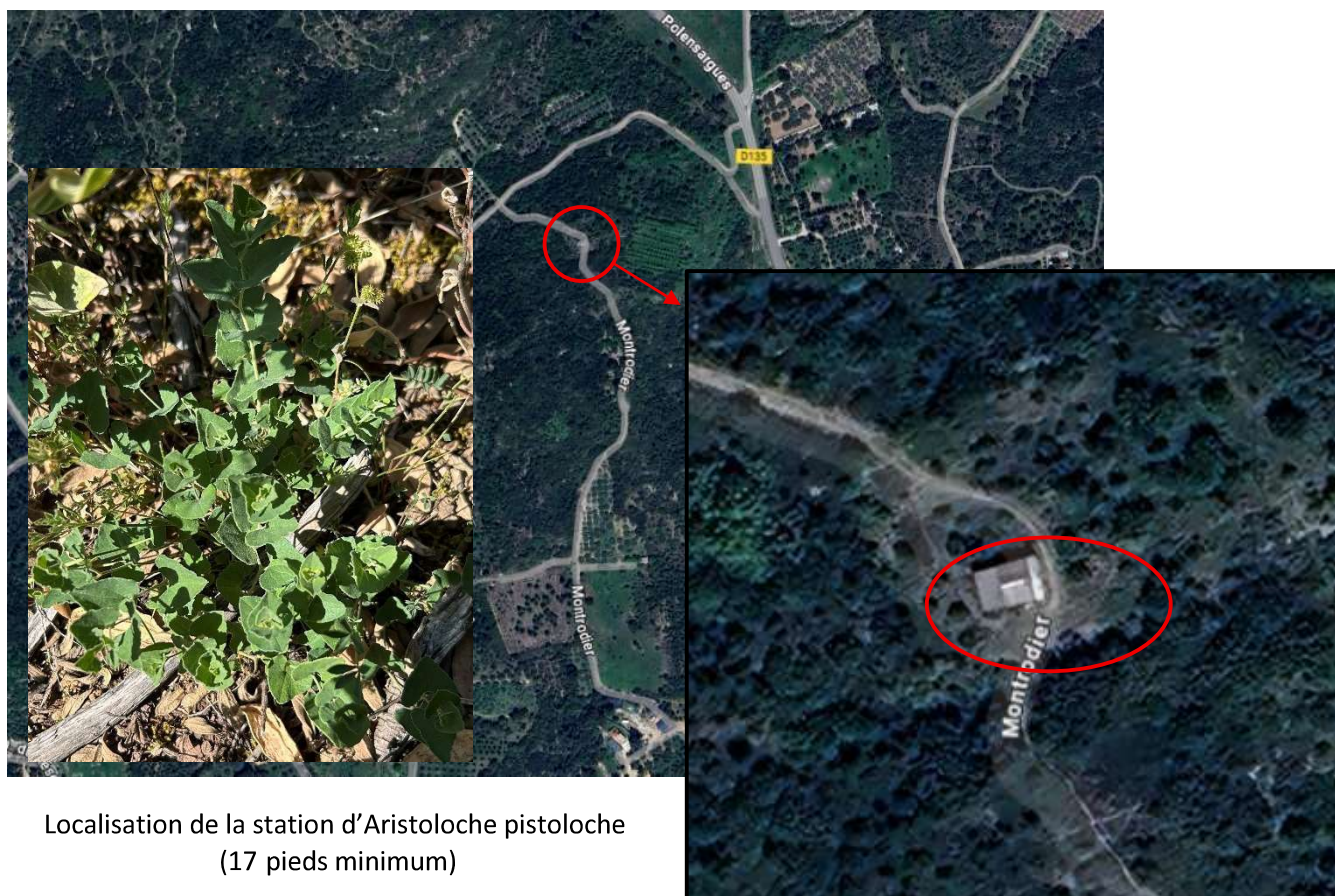
Audiomoth posé



Crottes au sol dans le bâtiment en pierres

La visite a aussi permis de détecter la présence de l'Aristolochie pistoloche (*Aristolochia pistolochia*), 17 pieds ont été comptés à proximité du bâtiment en pierres.





Cette plante est la plante hôte de la Proserpine (*Zerynthia rumina*) qui est bien présente sur les feuilles (au moins 5 larves et 1 œufs) :



La Proserpine est protégée par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection à l'article 3 :

► **Article 3**

Pour les espèces d'insectes dont la liste est fixée ci-après :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des oeufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 24 septembre 1993 ;

- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Les enjeux sont présents toute l'année étant donné que les larves passent l'hiver dans les quelques mètres autour des pieds dans le sol ou sous des cailloux.

Ce comptage est loin d'être exhaustif - il pourrait y avoir d'autres pieds sur d'autres stations du site avec d'autres larves et œufs. Enfin, d'autres espèces comme la Zygène cendrée pourraient être présentes sur leur plantes hôtes (*Lotus dorycnium*).